

ZIMBABWE

Environnement opérationnel

Contexte

La situation globale qui règne au Zimbabwe demeure complexe, bien que les conditions économiques et humanitaires se soient stabilisées et nettement améliorées depuis 2009. Les tensions politiques engendrées par la réforme constitutionnelle en cours et la possibilité d'élections nationales à l'horizon 2011 suscitent quelques incertitudes concernant l'avenir du pays.

En 2009, le Zimbabwe accueillait au total 4 600 réfugiés et demandeurs d'asile dont plus de 3 400 résidaient dans le camp de Tongogara, les autres vivant pour la plupart à Harare. Près de 70 pour cent d'entre eux sont originaires de la République démocratique du Congo (RDC), les 30 pour cent restants provenant principalement du Burundi et du Rwanda. Le Zimbabwe reçoit entre 50 et 75 nouveaux demandeurs d'asile par mois en provenance de la région des Grands Lacs, et notamment de RDC. Rares sont les personnes désireuses de regagner leur pays, et des possibilités de réinstallation ne devraient être offertes qu'à un nombre limité d'individus. La population réfugiée devrait donc augmenter légèrement en 2011.



Les réfugiés accueillis dans le pays sont reconnus comme tels aux termes de la loi de 1983 sur les réfugiés, qui est globalement conforme à la Convention de 1951 et à la Convention de 1969 de l'OUA, dont le Zimbabwe est signataire. Les décisions de la commission zimbabwéenne chargée des réfugiés se fondent sur les dispositions de cette loi et de la Convention de l'OUA.

Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du Zimbabwe demeure incertain, les estimations allant de 80 000 à 1 million. Un projet de seconde phase d'évaluation est en discussion avec le

Chiffres prévisionnels pour le Zimbabwe

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	3 000	3 000	3 300	3 300
	Burundi	500	500	460	460
	Rwanda	600	600	600	600
	Pays divers	160	160	180	180
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	500	500	300	300
	Burundi	30	30	20	20
	Rwanda	40	40	30	30
	Pays divers	30	30	10	10
Réfugiés rapatriés	Zimbabwe	20 000	5 000	20 000	5 000
Déplacés internes	Zimbabwe	1 000 000	25 000	1 000 000	25 000
Apatrides*	Apatrides	n/d	n/d	n/d	n/d
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Zimbabwe	50	50	60	60
Total		1 024 910	34 910	1 024 960	34 960

* Chiffre non disponible - il n'existe actuellement aucune estimation fiable du nombre de personnes apatrides ou risquant de le devenir au Zimbabwe.



Une jeune déplacée interne reçoit, pour la première fois, une pièce d'identité.

Gouvernement, en vue de s'accorder sur la taille de cette population. Le programme du HCR en faveur des déplacés internes, lancé à la fin 2008, continuera à se développer en 2011, en mettant l'accent sur les conseils juridiques et l'accès aux documents d'identité.

Le Zimbabwe est l'un des rares États du continent africain à avoir signé la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Avec le concours du HCR, le Gouvernement a fondé un comité directeur chargé d'étudier l'étendue des problèmes d'apatridie dans le pays et d'élaborer des solutions. De nombreux apatrides vivant au Zimbabwe sont également des déplacés internes.

● Besoins

En raison de la politique officielle de confinement et du manque de possibilités d'autosuffisance, les réfugiés installés au Zimbabwe ont besoin d'une assistance complète sous forme de soins et d'entretien. Il est d'ailleurs nécessaire d'améliorer les installations et les services mis à leur disposition au camp de Tongogara.

Le HCR recherche des solutions durables, y compris par la réinstallation, pour les réfugiés congolais originaires des régions de RDC qui demeurent en proie à des conflits, et pour lesquels le retour ne constitue pas une option viable. Des solutions doivent également être élaborées pour les réfugiés burundais et rwandais, dans le cadre des stratégies globales et de la feuille de route conduisant à la cessation de leur statut. Cependant, le rapatriement librement consenti ne suscite guère d'intérêt et les perspectives d'intégration sur place demeurent incertaines.

Les déplacés internes éprouvent de graves difficultés à accéder aux services essentiels tels que la santé et l'éducation. Le coût du remplacement des cartes nationales d'identité est prohibitif, et sans de tels documents, il est impossible d'avoir accès à ces services. Les déplacés ont souvent une connaissance limitée de leurs droits et des procédures à suivre pour les faire valoir. Le Zimbabwe a signé la Convention de Kampala de 2009 sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique ; aussi la ratification et la transposition de ce traité dans le droit national fourniraient un cadre important pour la protection et l'assistance offertes aux déplacés. La sensibilisation aux problèmes des déplacés internes demeure essentielle.

Les réfugiés zimbabwéens de retour d'Afrique du Sud se retrouvent souvent confrontés à des situations de déplacement interne. Bien qu'ils soient peu nombreux, les rapatriés ont besoin d'une aide matérielle et de conseils juridiques pour obtenir des documents officiels et récupérer leurs biens.

En complément d'une assistance matérielle, les apatrides ont besoin d'un appui juridique pour déterminer s'ils ont droit à la citoyenneté zimbabwéenne ou autre. Le HCR doit renforcer les capacités des institutions à identifier les personnes apatrides ou risquant de le devenir et à remédier à leur situation.

Stratégie et activités en 2011

Les principaux objectifs du HCR consistent à améliorer les conditions de vie des réfugiés, à faciliter l'accès aux moyens de subsistance et à la formation professionnelle, et à favoriser l'accès

Objectifs et cibles prioritaires

Procédures de protection équitables

- L'accès aux documents d'état civil est amélioré.
 - ☞ Environ 15 000 déplacés internes bénéficient d'une aide pour se procurer des cartes nationales d'identité.
 - ☞ Tous les nouveau-nés du camp de réfugiés reçoivent des certificats de naissance.
- L'accès aux procédures d'asile est amélioré.
 - ☞ Tous les demandeurs d'asile ont accès aux procédures de détermination du statut de réfugié.

Besoins et services essentiels

- L'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR est amélioré ou stabilisé.
 - ☞ Dans le camp de Tongogara, tous les enfants âgés de 9 à 59 mois sont vaccinés contre la rougeole.
- Les populations relevant de la compétence du HCR reçoivent une quantité suffisante d'articles domestiques et de produits d'hygiène de base.
 - ☞ Toutes les adolescentes et les femmes en âge de procréer reçoivent tous les mois des protections périodiques.
- L'approvisionnement en eau potable est accru ou maintenu.
 - ☞ Chaque personne dispose en moyenne de 20 litres d'eau potable par jour.

Participation et autogestion communautaires

- Le niveau d'autosuffisance est accru et les moyens de subsistance renforcés.
 - ☞ Jusqu'à 15 000 adultes déplacés perçoivent un revenu dans le secteur formel ou informel.

Solutions durables

- Le potentiel en matière de réinstallations est réalisé.
 - ☞ Jusqu'à 900 individus font l'objet d'une demande de réinstallation.
- Le potentiel en matière de rapatriements librement consentis est réalisé.
 - ☞ Toutes les personnes qui le souhaitent sont en mesure de regagner leur pays.
 - ☞ Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	3
□ Total staff	32
Internationaux	7
Nationaux	22
VNU	3

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Département de la protection sociale, et notamment le Commissariat aux réfugiés, au sein du ministère du Travail et des Services sociaux

ONG :

CARITAS
Christian Care

Autres :

VNU

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Département de l'Immigration
Direction générale de l'état civil
Ministère de l'Intégration régionale et de la Coopération internationale

ONG :

Save the Children
Service jésuite des réfugiés

Autres :

BCAH
CICR
FNUAP
OIM
PAM
PNUD
UNICEF

à des solutions durables. Afin d'atteindre ces objectifs, le HCR mettra en œuvre des projets générateurs de revenus à l'intérieur du camp, améliorera l'accès aux services de santé et d'éducation et aidera les réfugiés à obtenir des documents d'état civil. Il rénovera également les infrastructures et entreprendra des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités liées au processus de détermination du statut de réfugié, afin d'améliorer le traitement des demandes d'asile.

Le Haut Commissariat continuera à développer son programme en faveur des déplacés internes et étendra les activités destinées aux personnes apatrides ou risquant de le devenir. Bien que leur nombre soit sans doute limité, les réfugiés zimbabwéens qui reviendront des pays voisins en 2011 bénéficieront également de ces activités et de ces services. Le HCR continuera à diriger le module de protection, en s'efforçant d'accroître la coordination et l'efficacité collective des organisations qui œuvrent auprès des déplacés.

En ce qui concerne les déplacés internes, l'objectif stratégique du HCR consiste à suivre et atténuer les mouvements de population et à intervenir en cas de nouveaux déplacements, tout en recherchant des solutions durables. Cela nécessitera des actions de défense juridique, un appui pour l'obtention de documents d'état civil, des activités communautaires visant à créer des moyens de subsistance dans les lieux de déplacement ou de retour, ainsi que des plaidoyers pour que les personnes ayant quitté leur ferme ou une zone urbaine aient accès à la terre.

Enfin, le HCR s'emploiera à identifier les personnes risquant de devenir apatrides et à leur prodiguer un appui similaire à celui accordé aux déplacés internes, en particulier dans le domaine des documents d'état civil et des moyens de subsistance. L'Organisation intensifiera en outre ses

plaidoyers auprès du Zimbabwe et des États voisins, afin de les inciter à trouver des solutions durables pour les apatrides.

○ Contraintes

L'environnement économique et politique difficile qui règne au Zimbabwe entrave la mise en œuvre des programmes humanitaires. La plupart des réfugiés étant confinés dans le camp de Tongogara, les possibilités de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire et d'accroître leur autosuffisance sont limitées. Bien que les autorités aient mis des terres cultivables à leur disposition, le manque d'irrigation nuit à leur bonne exploitation. Le conflit en cours dans la région, en particulier dans l'est de la RDC et en Somalie, continuera probablement à générer des demandeurs d'asile, ce qui risque de mettre à rude épreuve la capacité du Gouvernement et du HCR à répondre pleinement à leurs besoins.

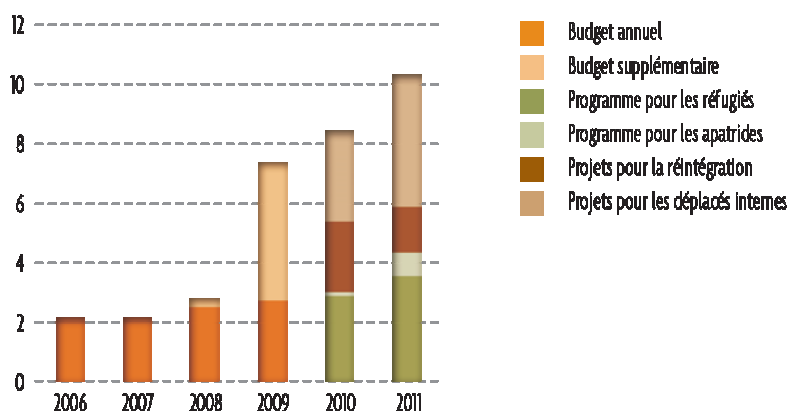
| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

En tant que coordinateur global des activités de protection, le HCR assure un dialogue régulier, une évaluation des besoins, la planification des interventions et leur mise en œuvre par les différents acteurs humanitaires et par les pouvoirs publics. Il joue également un rôle actif au sein de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, de l'Équipe humanitaire des Nations Unies dans le pays et de l'Équipe de gestion de la sécurité. L'Organisation s'est activement engagée dans le processus du PNUAD aux côtés d'autres acteurs clés. De surcroît, le HCR participe au Forum inter-modules du Comité permanent interorganisations et dirige le module de la protection, au sein duquel il coordonne les sous-modules et les agents centralisateurs chargés des déplacés

Budget du HCR au Zimbabwe 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



internes, de la violence sexuelle et sexiste, de la protection de l'enfance, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Les accords de partenariat d'exécution conclus avec le Gouvernement, Christian Care et CARITAS seront reconduits. En s'engageant davantage sur la question de l'apatridie, le HCR pourra être amené à désigner un partenaire d'exécution pour l'épauler dans ses efforts. L'Organisation continuera à nouer de nouveaux partenariats avec les institutions des Nations Unies, la société civile et d'autres partenaires opérationnels, tout en entretenant les accords existants.

Informations financières

Le budget alloué à l'opération au Zimbabwe est demeuré relativement stable en 2006 et

2007. Il a augmenté de 31 pour cent en 2008, en raison des interventions menées auprès des personnes déplacées par les violences qui ont suivi les élections nationales contestées. En 2009, le budget a bondi de 162 pour cent, du fait de l'extension du programme en faveur des déplacés internes. La hausse de 15 pour cent enregistrée en 2010 s'explique par une nouvelle approche fondée sur l'évaluation des besoins globaux, par les activités prévues pour les rapatriés zimbabwéens et par de nouvelles initiatives liées à l'apatridie. Le budget 2011, qui marque une progression de 23 pour cent, prévoit quant à lui une extension des programmes en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, en réponse à l'évaluation des besoins et à l'augmentation de la population relevant de la compétence du HCR.

Budget 2011 pour le Zimbabwe (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Cadre juridique national	19 411	26 266	32 013	140 095
Cadre administratif national	20 671	0	0	20 671
Politique en matière de déplacements forcés	0	0	87 570	87 570
Prévention du déplacement	0	99 521	360 131	459 652
Prévention de l'apatridie	0	0	0	89 197
Coopération avec les partenaires	15 998	21 307	25 983	111 264
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	15 998	0	0	15 998
Accès au territoire	18 911	0	0	18 911
Sous-total	90 988	147 094	505 698	943 357
Procédures de protection équitables				
Conditions d'accueil	92 297	0	0	92 297
Enregistrement et établissement de profils	160 276	66 447	122 736	349 459
Accès aux procédures d'asile	22 955	0	0	22 955
Détermination de statut juste et efficace	74 566	0	0	153 201
Regroupement familial	18 414	12 461	0	30 875
Documents d'état civil	29 437	58 961	145 072	404 581
Sous-total	397 945	137 869	267 807	1 053 368
Protection contre la violence et l'exploitation				
Application de la loi	19 588	34 199	0	53 787
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	25 303	52 809	48 345	126 456
Protection des enfants	21 303	13 484	29 163	63 950
Liberté de mouvement	11 122	0	0	11 122
Détention non arbitraire	21 209	0	0	21 209
Accès aux solutions juridiques	16 018	79 491	293 553	389 061
Sous-total	114 542	179 982	371 060	665 584

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- La quantité de protections périodiques distribuées tous les mois aux adolescentes et aux femmes en âge de procréer sera réduite de 30 pour cent.
- La quantité d'eau potable disponible par personne et par jour sera ramenée de 20 à 15 litres.
- Quelque 5 000 adultes déplacés ne seront pas en mesure de percevoir un revenu du fait de la réduction du nombre de projets destinés à assurer des moyens de subsistance.
- Quelque 6 000 déplacés internes ne recevront aucune aide pour se procurer des cartes nationales d'identité.
- Seulement 70 pour cent des nouveau-nés recevront des certificats de naissance.
- Seuls 500 individus feront l'objet d'une demande de réinstallation.
- La capacité du HCR à aider les personnes désireuses de regagner leur pays sera réduite de 30 pour cent.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Besoins élémentaires et services essentiels				
Sécurité alimentaire	41 778	0	0	41 778
Nutrition	637 316	0	0	637 316
Eau	38 579	0	0	38 579
Abris et autres infrastructures	65 079	0	0	65 079
Articles ménagers et d'hygiène de base	177 542	23 498	340 529	541 570
Soins de santé primaire	187 162	0	0	187 162
VIH et sida	54 905	19 360	34 821	109 087
Éducation	271 326	0	0	271 326
Services d'assainissement	92 473	0	0	92 473
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	59 117	0	0	59 117
Sous-total	1 625 278	42 858	375 351	2 043 487
Autogestion et participation communautaires				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	81 311	34 362	0	115 674
Autogestion de la communauté et représentation équitable	67 324	0	0	67 324
Autosuffisance et moyens d'existence	88 406	557 252	2 061 241	2 706 898
Sous-total	237 041	591 614	2 061 241	2 889 896
Solutions durables				
Stratégie de solutions durables	83 397	0	0	83 397
Retour volontaire	92 465	0	0	92 465
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	63 320	0	63 320
Réinstallation	135 164	0	0	135 164
Sous-total	311 026	63 320	0	374 345
Relations extérieures				
Information publique	47 085	32 773	57 288	181 182
Sous-total	47 085	32 773	57 288	181 182
Logistique et appui aux opérations				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	210 273	104 756	182 738	582 864
Gestion de programme, coordination et appui	464 641	261 188	611 110	1 548 637
Sous-total	674 914	365 944	793 848	2 131 501
Total	3 498 819	1 561 454	4 432 293	10 282 720
Budget 2010 révisé	2 816 511	2 344 521	3 027 517	8 365 301